CRESPIN

bulletin municipal officiel n°1

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

1983

CRESPIN

Rédaction
Documentation
Diffusion
Mairie de CRESPIN

Diffusion gratuite
Reproduction interdite

EDITION - PUBLICITE

EDITIONS MUNICIPALES DE FRANCE
b.p. 68
93140 BONDY

Imprimerie Spéciale des E.M.F.
Dépôt légal 4ème trimestre 1983

Sommaire

- Editorial 2
- Le conseil municipal 3
- Les Commissions 4
- Crespin d'hier et d'aujourd'hui 5
- Renseignements utiles 5
- Nos écoles 6
- Etat-civil 7
- L'aide ménagère à domicile 8
- Banquet des Anciens 8
- Budget 9
- Ordures ménagères 10
- Syndicats intercommunaux 10
- Résidence La Peupleraie 11
- La musique de Crespin 12

SOCIETES SPORTIVES
- Basket-ball 12
- Gymnastique 13
- Football 13
- Tennis 14
- U.S.E.P. 14

- Précis d'éducation civique municipale 14
- A votre service 15
- Plan de Crespin 16

AMBULANCES
Hervé LECOMTE
Agréé N° 59.79.009 du 4 mai 1979
404, rue des Déportés - 59154 CRESPIN
Tél. : 45.40.21
TRANSPORTS DE CORPS AVANT MISE EN BIERE

s.a.r.l. SCIANCA
COUVERTURE - SANITAIRE - CHAUFFAGE
Jean HAINAUT
25, rue Adrien Weil
59770 MARLY
Tél. : (27) 45.03.14

P. DEKOKER
RADIO - TELEVISION
MENAGER - DISQUES
24, rue des Déportés - 59154 CRESPIN
Tél. : (27) 45.40.62

32, rue Bradant — 59264 ONNAING - CRESPIN
Tél. 46.45.13 Tél. 45.52.93

POMPES FUNEBRES GENERALES
concessionnaire du service extérieur de la ville de CRESPIN
Démarches évitées aux familles
Soins spéciaux de conservation
296, rue Jean Jaurès
59264 ONNAING Tél. 46.83.14

Mme MARCZEWSKI
TAPIS. LAINES, CHAUSSETTES, COLLANTS

PINGOUIN
STEMM
16, rue des Déportés
CRESPIN - Tél. : 45.40.08

DEMENAGEMENTS - TRANSPORTS
FRANCE - ETRANGER
Jacques MAHIEU
13, rue de la Gare
59154 CRESPIN
Toutes distances
SEMI-REMORQUES
CAMIONS
CAMIONNETTES
Tél. : 45.40.31 et 45.43.82

éditorial

Chères concitoyennes,
Chers Concitoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier bulletin municipal édité par la Commune de Crespin. Sa réalisation a été possible grâce à l'appui publicitaire des commerçants, des artisans et des industriels de Crespin. Sa diffusion dans les 1 600 foyers de la commune n'aura aucune incidence sur les finances communales. Son contenu est le résultat des travaux de la Commission de l'Information dont les membres ont été unanimement désignés par le Conseil Municipal. Que tous ceux qui ont participé à son élaboration soient remerciés !

Son but est tout simple. Mieux informer les Crespinois et leur fournir les renseignements et les explications qu'ils sont en droit d'attendre.

Gérer une commune dont le budget propre dépasse le milliard de centimes, c'est prendre des décisions et faire des choix. Ces choix sont pris en raison de l'urgence des besoins ou quelquefois imposés par l'opportunité. Actuellement nos efforts voudraient se porter sur l'achèvement du réseau d'assainissement. Cet assainissement qui pose de sérieux problèmes à beaucoup d'entre vous et qui retarde la réfection des voiries et des trottoirs. Malheureusement ces travaux ne suivent pas le rythme que nous souhaiterions. En 1979 ont été réalisées la station d'épuration et la conduite gravitaire qui, depuis la Belle Vue, reprend les eaux, de la rue des Déportés et celles de Quiévrechain amenées par refoulement. En 1981 l'avenue du Roy de Blicquy a été raccordée au réseau.

Dans le cadre du SIVOM, nous adhérons au S.I.A.N. (Syndicat Intercommunal de l'Assainissement du Nord) qui est le maître d'œuvre et programme les travaux après nous avoir consultés. Depuis deux ans, les crédits alloués ont été réduits et nous n'avons pu obtenir la moindre programmation.

Les collectivités locales n'échappent malheureusement pas à la crise qui sévit actuellement.

Mais nous ne nous abandonnerons pas pour autant à la fatalité. Nous continuerons à doter notre commune des équipements qui s'avèreront nécessaires tout en essayant de maintenir une progression budgétaire constante, régulière et supportable. Tous ensemble, sans exclusive, nous travaillerons sans relâche pour faire de Crespin une cité moderne tournée résolument vers un avenir constructif.

Le Maire
BOULET J.

Hôtel des Postes

Parc municipal

Les membres du conseil municipal

MAIRE	M. BOULET Jean, 8, rue Léon Strady
1er ADJOINT *(Etat-Civil - Fêtes - Information)*	M. LECOMTE Hervé, 404, rue des Déportés
2ème ADJOINT *(Travaux - Finances)*	M. BILMART Marcel, 328, rue des Déportés
3ème ADJOINT *(Aide Sociale - Insertion des Jeunes)*	M. AMAND Henri, 32, rue de l'Avenir
4ème ADJOINT *(Enseignement, Culture)*	Melle VANDAMME Christiane, 279, rue des Déportés
5ème ADJOINT *(Jeunesse et Sports)*	M. CAPELLE Claude, 56, rue du Moulin

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. RICHEZ Gaston	- 40, rue du Moulin
M. LEGROS Alexis	- 30, rue Léon Strady
M. LEWILLON Marcel	- 39, rue du Vivier
M. MALAQUIN Edmond	- 40, rue des Déportés
Melle DUEE Christiane	- 35, rue du Moulin
Mme FOCHLER Janine	- 361, rue des Déportés
M. DEHOUVE Hubert	- 102, rue Butor
M. HOT Jean	- 4, rue des Déportés
M. PARENT Jean	- 15, rue de la Paix
M. JASPART Lucien	- 17, rue Robert Naveau
M. NAMUR Claude	- 18, rue de l'Avenir Prolongée
M. FLAMCOURT René	- 6, rue de la Renaissance
M. DHONT Serge	- 212, rue des Déportés
M. CORNET Bernard	- 29, rue Butor
M. NOEL Gérard	- 35, rue de l'Avenir
M. GALIO Philippe	- 410, rue des Déportés
Mme PELLETIER Martine	- 68, rue Entre-deux-Bois
M. TOURNAY Maurice	- 52, rue de l'Industrie
Mme BARROIS Zoé	- 27, rue de l'Industrie
M. TOURNAY Alain	- 58, rue Butor
M. DRUESNE J.-Claude	- 11, rue Robert Naveau

S.A.R.L LEROY FRERES
ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
421, rue des Déportés
B.P.15 59154 CRESPIN
Tél. (27) 45.46.93

GARAGE J.N. BLANDIN
88, av. Jean Jaurès
59154 CRESPIN
Tél. 45.44.04

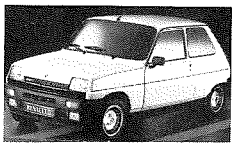

DERBOMEZ
Optique - Photo
112, rue Jean Jaurès
59920 QUIEVRECHAIN
ZOOM 2000
2 photos pour le prix d'1
Tél. : (27) 45.40.72

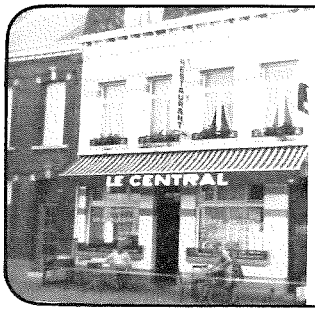

CAFE — HOTEL — RESTAURANT
LE CENTRAL
Madame PETIT Jeanine
98, rue des Déportés
59154 CRESPIN
Tél. (16-27) 45.41.22

formation des commissions

Commission des Finances - 14 membres
Vice-président : M. BILMART Marcel
Rapporteur : M. NAMUR Claude
Membres (14) : MM. AMAND H. - CAPELLE C. - LEGROS A. - TOURNAY M. - RICHEZ G. - HOT J. - GALIO Ph. - NOEL G. - Mmes BARROIS Z. - FOCHLER J. - PELLETIER M. - Melle DUEE C.

Commission des Travaux - 14 membres
Vice-président : M. RICHEZ Gaston
Rapporteur : M. MALAQUIN Edmond
Membres : MM. BILMART M. - LECOMTE H. - AMAND H. - LEWILLON M. - DRUESNE J.C. - TOURNAY A. - DEHOUVE H. - HOT J. - PARENT J. - JASPART L. - FLAMCOURT R. - DHONT S.

Commission des Fêtes et de la Musique - 27 membres
Vice-président : M. LECOMTE Hervé
Rapporteur : M. GALIO Philippe
Membres : Tout le Conseil

Commission des Ecoles - 12 membres
Vice-président : M. LEGROS Alexis
Rapporteur : Melle VANDAMME Christiane
Membres : MM. AMAND - LEWILLON M. - TOURNAY M. - Mmes BARROIS Z. - FOCHLER J. - MM. CORNET B. - GALIO Ph. - Mme PELLETIER M. - Melle DUEE C. - M. DEHOUVE H.

Commission des Sports et de la Jeunesse - 12 membres
Vice-président : M. CAPELLE Claude
Rapporteur : M. NOEL Gérard
Membres : MM. LECOMTE H. - BILMART M. - AMAND H. - DRUESNE J.C. - TOURNAY A. - NAMUR C. - FLAMCOURT R. - DHONT S. - CORNET B. - GALIO Ph.

Commission de la Famille et du Logement - 10 membres
Vice-président : M. AMAND Henri
Rapporteur : Mme FOCHLER Janine
Membres : MM. CAPELLE C. - RICHEZ G. - LEGROS A. - MALAQUIN E. - DRUESNE J.C. - Mmes BARROIS Z. - PELLETIER M. - M. DEHOUVE H.

Commission des Sapeurs Pompiers - 9 membres
Vice-président : M. DRUESNE Jean-Claude
Rapporteur : Mme PELLETIER Martine
Membres : MM. LECOMTE H. - CAPELLE C. - PARENT J. - JASPART L. - DHONT S. - CORNET B. - TOURNAY A.

Commission des Marais - 10 membres
Vice-président : M. RICHEZ Gaston
Rapporteur : M. PARENT Jean
Membres : MM. LECOMTE H. - AMAND H. - LEWILLON M. - TOURNAY A. - DEHOUVE H. - FLAMCOURT R. - DHONT S. - GALIO Ph.

Commission de l'Information - 12 membres
Vice-président : M. NAMUR Claude
Rapporteur : Mme PELLETIER Martine
Membres : M. LECOMTE H. - Melle VANDAMME C. - MM. RICHEZ G. - LEGROS A. - TOURNAY M. - Mme BARROIS Z. - Melle DUEE C. - MM. FLAMCOURT R. - NOEL G. - GALIO Ph.

Commission du P.O.S. - 9 membres
Vice-président : M. CAPELLE Claude
Rapporteur : M. FLAMCOURT René
Membres : MM. LECOMTE H. - BILMART M. - AMAND H. - TOURNAY A. - RICHEZ G. - Melle DUEE C. - Mme FOCHLER J.

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Famille : Les 10 membres de la Commission communale de la Famille

Sports et Jeunesse : Les 12 membres de la Commission Communale des Sports et Jeunesse

Fêtes : 8 membres
MM. LECOMTE H. - BILMART M. - MALAQUIN E. - DRUESNE J.C. - TOURNAY A. - NAMUR C. - DHONT S. - GALIO Ph.

Culture : 12 membres
Melle VANDAMME C. - MM. CAPELLE C. - RICHEZ G. - LEGROS A. - Melle DUEE C. - MM. DEHOUVE H. - TOURNAY M. - Mme BARROIS Z. - MM. NOEL G. - GALIO Ph. - Mme PELLETIER M. - M. NAMUR C.

DESIGNATION DES DELEGUES

Syndicat de Communes du Personnel - 2 délégués
MM. BOULET J. - LECOMTE H.

Syndicat Intercommunal de l'Hogneau - 2 délégués
MM. BOULET J. - RICHEZ G.

Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité de l'Arrondissement de Valenciennes - 2 délégués - 1 suppléant
MM. DRUESNE J.C. - NOEL G. - Titulaires
M. RICHEZ G. - Suppléant

Syndicat Intercommunal de l'Autoroute A 2 - 2 délégués
MM. BILMART M. - NAMUR C.

Syndicat Intercommunal du Centre d'Enseignement Supérieur de l'Arrondissement de Valenciennes - 2 délégués
MM. BOULET J. - LEGROS A.

Syndicat Intercommunal pour l'organisation des transports urbains dans la Région de Valenciennes - 2 délégués - 1 suppléant
MM. LECOMTE H. - TOURNAY M. - Titulaires
M. BOULET J. - Suppléant

Syndicat Intercommunal pour la réalistion d'un projet d'élimination des ordures ménagères dans l'Arrondissement de Valenciennes - 2 délégués
MM. AMAND H. - CAPELLE C.

SIVOM pour la Région de Crespin - Quiévrechain - Thivencelles - 3 titulaires - 3 suppléants
MM. BOULET J. - MALAQUIN E. - MAMUR C. - Titulaires
MM. AMAND H. - RICHEZ G. - LEWILLON M. - Suppléants

Bureau d'Aide Sociale - Un Président et 4 délégués
M. BOULET Jean - Président
MM. AMAND H. - LEGROS A. - Mme FOCHLER J. - Melle DUEE C. - Délégués

Conseil Communal de Discipline du Personnel Communal - Un Président - 4 délégués
M. BOULET Jean - Président
MM. LECOMTE H. - AMAND H. - CAPELLE C. - MALAQUIN E. - Délégués

Adjudications - Un Président - 8 délégués
M. BOULET Jean - Président
MM. LECOMTE H. - AMAND H. - LEWILLON M. - TOURNAY A. - Mmes FOCHLER J. - PELLETIER M. - MM. RICHEZ G. - DHONT S. - Délégués

Centre Aéré de Vacances de Crespin - Quiévrechain - 5 délégués
MM. BOULET J. - AMAND H. - BILMART M. - DRUESNE J.C. - NAMUR C.

Mr et Mme GILLET

SHOPI *CRESPIN*

396, rue des Dépoprtés — 59154 CRESPIN

(Réservé par ordre d'insertion n° 009663)

CRESPIN D'HIER

LE PASSAGE A NIVEAU - RUE DES DEPORTES

CRESPIN D'AUJOURD'HUI

renseignements utiles

HOTEL DE VILLE
Rue des Déportés, n° 293
Tél. 45.40.27
MAIRE
M. BOULET Jean, 8, rue Léon Strady
Tél. 45.41.14
SAPEURS POMPIERS
Tél. 45.40.27
GENDARMERIE
271, rue des Déportés
Tél. 45.42.17
POSTE DE POLICE
115, rue J. Jaurès, Onnaing
Tél. 46.92.08
18, rue J. Jaurès, Quiévrechain
Tél. 45.42.35
POLICE DE L'AIR ET DES FRONTIERES
Autoroute A 2
Tél. 45.43.05
DOUANE FRANÇAISE
Tél. 45.40.83
DOCTEURS
Dr Guy LEDIN, 284, rue des Déportés
Tél. 45.40.41
Dr Pierre SIGUOIRT)
Dr Jean-Pierre GAUTHIER) 30, rue des Déportés
Dr René POUWELS)
Tél. 45.41.86
Dr Lise DI GREGORIO, 391 bis, rue des Déportés
Tél. 45.41.53
INFIRMIER
M. ANTONIO Francis, 229, rue des Déportés
Tél. 45.42.98
PHARMACIENS
BIENVENU, 6, rue des Déportés
Tél. 45.40.40
BOSSUYT, 94, rue des Déportés
Tél. 45.41.73

AMBULANCES
KOZIOL Edouard, 484, rue des Déportés
Tél. 45.42.16
LECOMTE Hervé, 404, rue des Déportés
Tél. 45.40.21
DENTISTE
CAUCHE Ch., 22, rue des Déportés
Tél. 45.41.76
MASSEURS KINESITHERAPEUTES
TOLLERON - DIGREGORIO, 374, rue des Déportés
Tél. 45.49.30
M. et Mme BRUNET, 336, rue des Déportés
Tél. 45.51.66
P.T.T.
291 bis, rue des Déportés
Tél. 45.41.35
EAU ET FORCE
219, avenue Anatole France, 59410 Anzin
Tél. 46.91.31
G.D.F. DEPANNAGE
Tél. 47.00.22
E.D.F. DEPANNAGE
Tél. 47.00.21
L.E.P.
Rue Désiré Pélabon, Crespin
Tél. 45.45.73
GARE DE BLANC-MISSERON
Tél. 45.41.19
MAIRIE
Ouverte tous les jours, sauf samedis, dimanches et jours fériés.
De 9 h 30 à 12 h 00 - De 14 h 00 à 17 h 00
Permanences des Adjoints
- Mardi et vendredi de 16 h à 17 h
- 1er et 3è samedi de 10 h à 12 h
- Sur rendez-vous
Permanences du Maire
- Chaque jour de 11 h à 12 h et de 15 h à 17 h, sauf le mercredi
- Sur rendez-vous.

nos écoles

ECOLES	Adresse	N° Tél.	Direction	Personnel enseignant	Nombre de classes Effectifs	D.D.E.N.	C.P.E. Président	Personnel de service
MATERNELLE du Centre	291, rue des Déportés	45.41.27	Duée Marie-Thérèse	Mmes Colpart, Delmestre Desfossez, Dramaix, Wagret	6 classes 198 élèves	Mme Debouvry	M. Carré	Mmes Legrand Urban, Nigeon
MATERNELLE de Blanc Misseron	90, rue des Déportés	45.43.57	Lenski Floriane	Mme Querson	2 classes 70 élèves	Mme Basilien	Mme Bocahut	Melle Tighilt
CRESPIN Centre Niveau I	297, rue des Déportés	45.40.74	Tournier Christian	Mmes Legrand, Morelle, Moulard, Tournier MM. Bruyère, Fruchart	7 classes du CP au CE1 + 1 CE2 157 élèves	M. Blomme	M. Humez	Mmes Fosse et Tondeur
CRESPIN Centre Niveau II	279, rue des Déportés	45.41.57	Vandamme Christiane	Mmes Henry, Deudon, Tison MM. Bussenault, Gosselin Tison, Turpin	8 classes du CE2 au CM2 196 élèves	M. Legros	M. Namur	Mmes Tourneur Domaniecki
Groupe Mixte Blanc Misseron	90, rue des Déportés	45.43.57	Grossier Jean	Mme Cliquet MM. Brisson, Millois, Vérita	5 classes du CP au CM2 126 élèves	Mme Matthieu	Mme Wasson	Mme Chamat

nos petits Crespinois reçus par des hôtes de marque

Comme il est de coutume chaque année, le traditionnel sapin de Noël à l'Elysée s'est déroulé le mercredi 15 décembre 1982.

M. MITTERRAND, Président de la République, a accueilli cinq cents enfants venus de la Réunion et d'horizons divers de France. Parmi eux, les écoliers de la classe de CE2 de Melle MORELLE, institutrice à l'école Niveau I dirigée par M. Christian TOURNIER, ont bénéficié de l'insigne honneur d'être reçus dans les salons présidentiels par M. MITTERRAND accompagné de son épouse.

Le groupe des enfants encadré par M. TOURNIER, Mme TOURNIER et Melle MORELLE fut accueilli en gare du Nord (après un voyage en voiture corail 1ère classe) par deux gardes républicains en civil qui les escortèrent jusqu'au Palais de l'Elysée, leur permettant au passage de découvrir quelques prestigieux monuments de notre capitale. A leur arrivée, un copieux repas leur fut offert par le personnel très accueillant du Palais.

A 14 h 30, les enfants furent conviés à assister à un spectacle varié, riche et divertissant. Le goûter abondant et délicieux qui leur fut offert ensuite, ravit nos jeunes bambins, comblés par ailleurs par la distribution de cadeaux de qualité à chacun d'entr'eux. Des photos furent prises devant l'arbre de Noël, en compagnie de Mme MITTERRAND. M. le Président de la République, quant à lui, avait tenu à venir saluer personnellement les enseignants.

Les enfants fatigués, mais heureux, regagnèrent ensuite leur domicile, non sans qu'un repas froid offert par la municipalité, ne leur fut servi dans le train du retour.

Tout laisse à penser qu'une journée aussi exceptionnelle restera longtemps gravée dans les esprits de ces élèves, qui tous avaient tenu à manifester leur reconnaissance à M. le Président, en lui offrant un cadeau sous forme de dessins rassemblés par les soins de Melle MORELLE, dans un album qui fut remis à Mme MITTERRAND au cours du spectacle.

état civil

CEUX QUI FERONT L'AVENIR NES EN 1982

AHMED Ouardi
AMAND Christophe
AZZAOUI Mehdi
BELGHERBI Amélie
BENSING Emilie
BERTO Nelly
BOUCHET Jessica
BOUTET Anthony
BRUYERE Yannick
CARLIER Céline
CASSINI Damien
CHEVALIER Marie
GOZIAN Lomik
CREPIN David
DAILLY Franck
DELENCRE Elodie
DEUDON Sophie
DOGGUI Mohamed
DUBOIS Frédéric
DUFOURT Sébastien
DUVAL Elodie
DUVAL Sophie
DUVAUX Céline
EL BACH Hassib
EL HACHANI Yousra
FLAMANT Valérie
FOUGNIES Adrien
GABEZ Jennifer
GABTENI Abir
GARY Nicolas
GAWALKIEWICZ Fabrice
GEPPERT Aurélie
GLEY Michel
GOSTIAU Peter
GUERMOUDI Hanane
HADJ AMOR Hamdi
HONIG Erika
JACQUART Bénédicte
KECHKECHE Jawad
LAPEERE Alexandre
LECLERCQ Aubin
LECOCQ Ludovic
LEROY Anne-Sophie
LEROY Grégory
MATTENS Hélène
MERLIN Virginie
PAEPEGAEY Claire
PELLETIER Christophe
RENAUD Emilie
ROBERT Frédéric
SAHLI Halima
SALADINI Sabrina
SIELLEZ Sabrina
SOUSSI Rodrigue
TOUAIBI Nedra
TRABELSI Ahmed
TRUDU Lucie
VANDERMOUTEN Virginie
VANESSE Nicolas
WILLAUMEZ Aurélien
YALLOUL Habiba

CEUX QUI SE SONT UNIS EN 1982

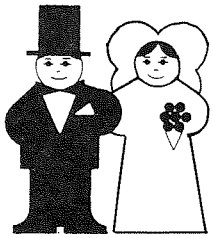

AMAND Jean-Luc et TOURNAY Martine
BEAUREPAIRE Marc et LEGROS Geneviève
CHALIMON Jan et PRZYWARA Stéphania
CRINCHON Bertrand et COUTELLIER Marie-Christine
DAUBIE Jean-Luc et BOUKHENFOUF Saïda
DAVAINE Jean-Louis et LEPOIVRE Bernadette
DEMAIN Christian et DESCAMPS Brigitte
DENNETIERE LEMAY Thierry et BRODZISZEWSKI Noëlla
DEUDON Jean-Marc et BOUVIER Corine
DEVOS Régis et WEYNS Véronique
DUBIEZ Pascal et LUCIEZ Nicole
DUWEZ Didier et DELANNOY Jacqueline
ELIAS Claude et LUCIEZ Joëlle
FLORCZAK Jean et LAURENT Patricia
GUIDICE Franco et BOUVIER Brigitte
GLEY Jean-Michel et LEROY Brigitte
HIRSOUX Jean-Philippe et PAEPEGAEY Véronique
LARCIN Patrice et BEGHEIN Sylvie
LEDIN Jean-Luc et BLAS Nathalie
LENNE Marcel et PUCCI Pascale
LENNE Raymond et CHARLES Micheline
PIREZ Bruno et PUCCI Marie-Pierre
SALETA Jacques et LETOT Christine
TASIAUX Jacky et POUTEAU Dany
TISSOT Francis et FAES Corinne

CEUX QUI NOUS ONT QUITTES EN 1982

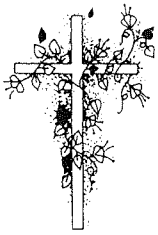

BACHY Marie Julienne épouse de MILS Gilbert
BAJARD Paul époux de MARECHAL Désirée
BAJARD Raymond divorcé de STAMPER Georgette
BARVIAU René époux de COLBEAU Paulette
BELGHERBI Saïd époux de BEGHEIN Joëlle
CROCHET Jeanne veuve de LESIEUR Georges
DEHAULT Joséphine veuve de SCLAVONS Fernand
DELHALLE Henriette épouse de HOUPLINES Augustin
DELHAYE Augustin veuf de NICY Laure
DENIS Alcide époux de PETIT Madeleine
DENIS Paul époux de DUBERT Sophie
DEVOS Maurice époux de MILLIEN Raymonde
DHUIME Marguerite veuve de BODART Georges
DOCHEZ Angèle veuve de FLAMME Gaston
DUC Albert veuf de MOYEN Elise
DUVAUX Béatrice, célibataire
FLAMENT Louis veuf de FLAMENT Marie
FLORENT Alia épouse de BOLZON Orfélio
GLINEUR Camille époux de HERLANT Geneviève
HOUPLINES Augustin veuf de DELHALLE Henriette
JAWORSKI Stanilaw époux de ZYZNOWSKA Zofia
LECU Virgile veuf de LEMOINE Joséphine
LEDUC Germaine veuve de DERUCHE Voltaire
LEFEBVRE Arthur veuf de BOISSOT Marthe
LELEUP Georgette épouse de TACQUET Ernest
LEPOIVRE Lucien époux de LEFEBVRE Georgette
LEQUEUX Jules époux de RASET Simone
LESIEUR Georges époux de CROCHET Jeanne
LUCZAK François époux de PIETRZAK Angèle
MARIAUL Benoît époux de SASSE Georgette
MERLIN Lucien époux de BRISON Marguerite
MILLEVILLE Marie-Louise, célibataire
MILS Anatole Henri veuf de POTTIEZ Gilberte
NIGEON Jean divorcé de QUENTIN Marie-Thérèse
PATRIS Marcelle veuve de SPELLE Emile
PERZ Théophile veuf de RICOURT Marguerite
PLICHARD Angèle veuve de SCLAVONS Henri
GUINTART André époux de MOUILLIEZ Marthe
ROBILLARD Augusta épouse de MONNARD Cyriaque
SILVERT Victoria veuve de DEGALLAIX Louis
TACQUET Ernest veuf de LELEUP Georgette
TURPIN Carmen veuve de SIREUIL Edmond
VERDIER Emile époux de STRADY Alice
VERMAELEN Angèle veuve de DANGREAU Marcel
WASSON Daniel époux de BRIANT Anne-Marie

Mme HAYOIT BELLAMY
Mercerie - Bonneterie - Lingerie
Soutien-Gorge - Bolero - Patron BURDA
9, rue des Déportés
59154 CRESPIN

l'aide ménagère à domicile aux personnes âgées

L'aide-ménagère à domicile est destinée à éviter l'hospitalisation ou le séjour en Maison de Retraite aux personnes isolées par suite de l'éloignement de leur famille et qui éprouvent une réelle difficulté à exécuter elles-mêmes leurs tâches ménagères. Cet avantage est réservé aux personnes âgées de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) dans les conditions suivantes :

Les personnes dont les ressources annuelles sont inférieures à 28 460 F pour une personne seule ou 50 470 F pour un ménage peuvent bénéficier gratuitement de l'aide-ménagère (taux au 1er juillet 1983).

Celles dont les ressources annuelles sont supérieures aux montants ci-dessus peuvent, moyennant une certaine participation, obtenir de leur Caisse de Retraite un certain nombre d'heures variable selon leur logement, leurs antécédents professionnels et les possibilités financières desdites Caisses de Retraite.

Le domaine des retraites, pensions, allocations vieillesses est complexe et varie selon la carrière professionnelle de chacun. Il n'y a jamais deux situations identiques. L'aide-ménagère accordée aux uns peut être refusée par les organismes de retraites, à d'autres, et, si elle est accordée, la participation peut varier d'un bénéficiaire à l'autre. Toutes les ressources doivent être prises en considération, à l'exception de la Retraite du Combattant, et, depuis le 1er janvier 1982, de l'Allocation de Logement.

Sur le plan communal, le service est créé depuis le 1er février 1982. A l'époque, pour satisfaire les quatre demandes en cours, une aide-ménagère en temps partiel a été recrutée.

Depuis, l'extension du service a permis l'emploi à temps plein de deux personnes et d'une employée à mi-temps. En 1982, il a été effectué 1 914 heures de travail chez 18 personnes. Le service peut être étendu si les demandes augmentent. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mme TAMBRUN qui se tient à la disposition des intéressés chaque matin en Mairie.

banquet des Anciens

A l'initiative du Bureau d'Aide Sociale, le premier banquet des Anciens fut organisé à Crespin en avril 1974. Il connut un vif succès avec une participation de plus de 300 personnes ayant atteint leurs 65 ans. Régulièrement depuis 9 ans cette manifestation accueille plus de 200 convives. Depuis 3 ans les conjoints sont cordialement invités sans condition d'âge. Le dernier s'est tenu le dimanche 24 avril 1983. Le succès en fut assuré grâce au dévouement des Membres du Bureau d'Aide Sociale, des femmes de service des écoles et d'autres personnes bénévoles. Un groupe de muciciens de l'Harmonie Municipale, sous la conduite de M. LACAILLE, se chargea de l'animation musicale. Le menu servi fut de qualité et fort apprécié par les convives. Il comportait :

VELOUTE DE VOLAILLE
SAUMON ROSE EN BELLEVUE
GIGOT D'AGNEAU VERT PRE
FLAGEOLETS - HARICOTS VERTS
GALANTINE - SALADE
FROMAGE
TARTE
CAFE

Toutes les personnes âgées se retirèrent visiblement satisfaites de l'ambiance qui avait régné et de l'accueil qui leur avait été réservé.

JOËLLE - TISSUS
Linge de Maison — Articles Bois
Rideaux - Voilages
3, rue des Déportés - 59154 CRESPIN
Tél. : 45.43.49

Répartition des recettes et des dépenses - Budget primitif de 1983
SIVOM des Communes de Crespin - Quiévrechain - Thivencelle

Recettes de fonctionnement

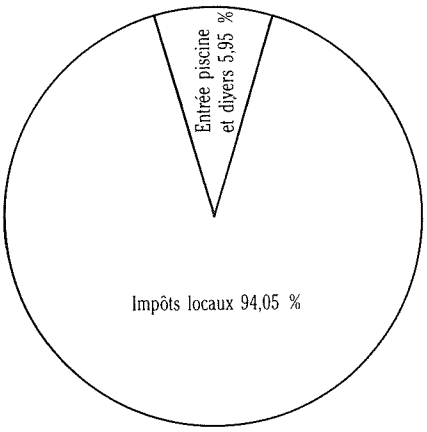

Dépenses de fonctionnement par service

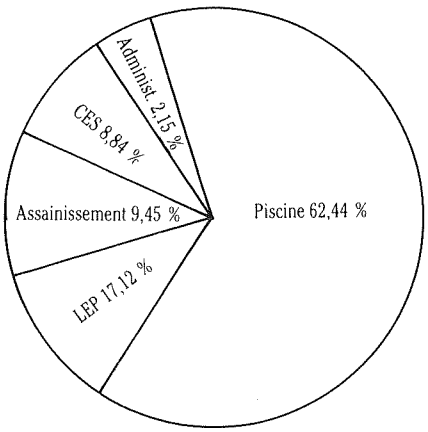

Dépenses de fonctionnement Part des Communes

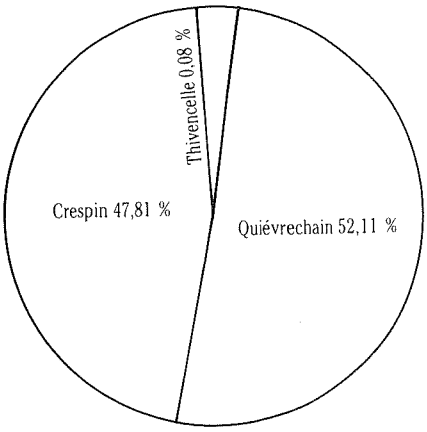

Renseignements statistiques et budgétaires

I - Pression fiscale par habitant de la commune de Crespin

Taxe d'habitation	: 45 F
Taxes foncières	: 62 F
Taxe professionnelle	:388 F
Total	:495 F

II - Taux des taxes : TH 3,22 - FB 4,11 - FNB 10,00 - TP 3,16

III - Emprunts	- Dette par habitant de la commune de Crespin	1 712 F	Quiévrechain	1 171 F
IV - Piscine	- Coût par habitant de la commune de Crespin	344 F	Quiévrechain	235 F
V - C.E.S.	- Coût par habitant de la commune de Crespin	43 F	Quiévrechain	37 F
VI - L.E.P.	- Coût par habitant de la commune de Crespin	94 F	Quiévrechain	64 F
VII - Assainissement	- Coût par habitant de la commune de Crespin	32 F	Quiévrechain	48 F

Répartition des recettes et des dépenses - Budget primitif de 1983 - Commune

Recettes de fonctionnement

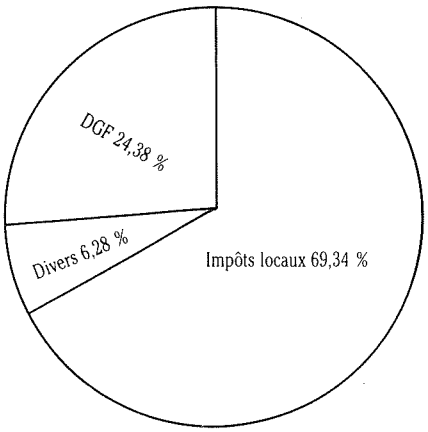

Dépenses de fonctionnement par service

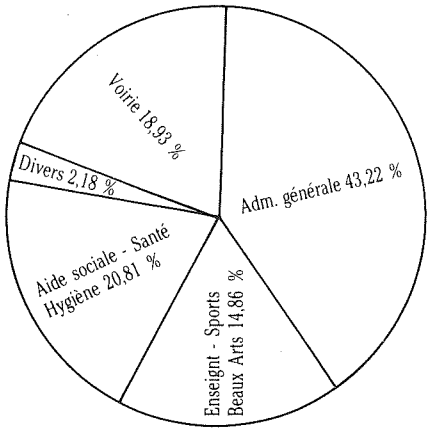

Dépenses de fonctionnement par nature

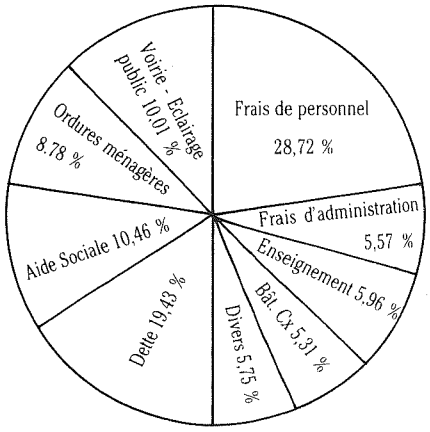

Renseignements statistiques et budgétaires -

I - Pression fiscale par habitant

		Commune
Taxe d'habitation	:	91 F
Taxes foncières	:	130 F
Taxe professionnelle	:	798 F
Total	:	1 019F

II - Emprunts : Dette par habitant au 1.1.1983	1 637 F
III - Emprunts garantis - Dette par habitant au 1.1.1983	1 892 F
IV - Ordures ménagères - Coût par habitant	138 F
V - Contingent à l'Aide Sociale - Coût par habitant	142 F

VI - Taux des taxes : TH 6,62 - FB 8,46 - PNB 20,51 - TP 6,50

Jean Hot

SPECIALITES DE VINS FINS
LIQUEURS
DE TOUTES MARQUES

4, rue des Déportés
59154 BLANC-MISSERON-CRESPIN
Tél. (27) 45.42.23

Fermé le mardi
Livraison à domicile

VINS EN GROS - SPIRITUEUX
EXPORTATION

LORBAN et Cie
TRAVAUX PUBLICS
59570 LA LONGUEVILLE
Tél. : 62.15.76

Claude CAPELLE
GRAINETERIE
56, rue du Moulin
59154 CRESPIN Tél. 45.40.48

ENTREPRISE MALAQUIN
Route de Lille - ROSULT Tél. : (27) 48.52.86
VIDANGES - CURAGES - TERRASSEMENT
DEMOLITIONS - NETTOYAGE TOUTES CANALISATIONS
ENLEVEMENT TOUS DECHETS PAR CONTENEURS
— CREATIONS D'ETANGS —

S.A.R.L. NOVOMAT
MATERIAUX DE CONSTRUCTION
CARRELAGE MENUISERIE
300, rue Jean Jaurès
59920 QUIEVRECHAIN Tél. : (27) 45.40.67

STATION SERVICE — MECANIQUE
CARROSSERIE PEINTURE
Garage René DUBOIS
AGENT PEUGEOT - TALBOT
Avenue Jean Jaurès - 59920 QUIEVRECHAIN
Tél. : (27) 45.46.06

ordures ménagères

L'enlèvement hebdomadaire des ordures ménagères confié par contrat à la SERTIRU représente dans le budget une charge assez lourde, accentuée depuis 1978 par la construction de l'usine d'incinération de Saint-Saulve, entreprise par le Syndicat Intercommunal regroupant quelque 34 communes de la Région.

La participation communale aux charges de remboursement des emprunts, réalisés par la construction de l'usine, est calculée pour moitié du chiffre de population et pour moitié de la valeur théorique du centime additionnel transformé par le potentiel fiscal depuis 1980.

La charge communale pour 1983 est de :

— Collecte par la SERTIRU	253 000 F
— Exploitation de l'usine d'incinération	167 000 F
— Construction de l'usine - Remboursement des emprunts	175 000 F
Total	595 000 F
Déduire reversement sur exploitation	9 000 F
Coût réel	586 000 F

La charge annuelle par habitant est de 120 F.

Le contrat de concession passé avec la Société SERTIRU arrivnt à expiration, celle-ci envisage une majoration importante du coût de l'enlèvement qui tiendra compte :

— de l'accroissement important des volumes à évacuer, par suite de l'abaissement de la densité des ordures qui nécessite des bennes de collecte de plus en plus puissantes et de plus en plus chères tant à l'achat qu'en consommation.

— de l'incidence de nombreuses dépenses non reprises en compte dans la formule de révision

— de la nécessité de transporter les ordures ménagères à l'usine de Saint-Saulve.

Le montant annuel serait élevé, pour la collecte hebdomadaire, à 353 000 F, soit une augmentation de 100 000 F.

Il est précisé que la commune n'a pas créé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et que le coût est supporté par les fonds propres de la commune.

Encombrants :

L'enlèvement organisé le premier samedi des mois de mars - juillet et novembre coûte à la commune environ 20 000 F l'an.

syndicats intercommunaux

La commune est adhérente à de nombreux syndicats intercommunaux, en fonction du chiffre de sa population pour certains, et de sa population et du chiffre du potentiel fiscal pour d'autres.

Les participations annuelles sont de :

— Syndicat de l'Autoroute A2	24 550 F
— Syndicat de l'Hogneau	38 163 F
— Syndicat de l'I.U.T.	8 074 F
— Syndicat des Ordures Ménagères (construction)	175 000 F
— Syndicat d'électricité	983 F
— Syndicat des communes minières	197 F
— Syndicat des Maires du Nord	1 428 F
— Syndicat des communes pour le personnel	3 073 F
— Syndicat des transports	11 314 F
— Centre de Formation des personnels communaux	14 000 F
— Conseil des prud'hommes	100 F
— Association pour l'aménagement et le développement du Secteur Est de Valencienne (26 833 F à verser sur le budget de 1984)	
— Syndicat pour l'insertion des jeunes (versement pour l'opération vacances)	2 400 F
Total	279 282 F

CRESPIN, rue Pélabon
Résidence La Peupleraie

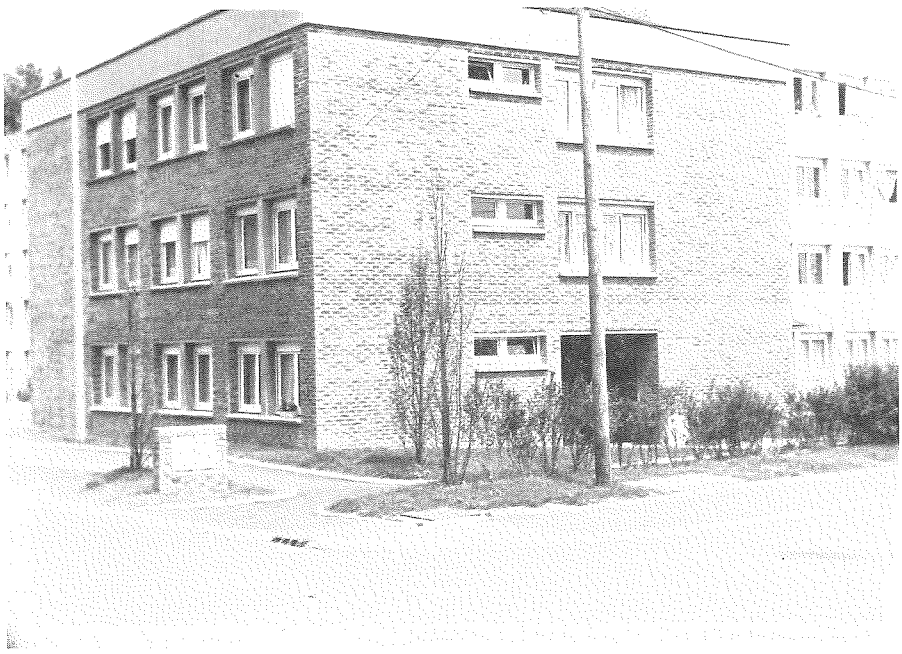

Cet immeuble construit en 1971 par la Société anonyme d'HLM du Hainaut était destiné initialement au logement des travailleurs migrants. Il comprenait 150 chambres, deux logements de fonction, des cuisines, restaurant et des salles de réunions.

Compte tenu de la récession industrielle, le nombre de travailleurs migrants employés dans les usines locales n'a jamais permis une occupation totale.

Le nombre de résidents en diminution constante a amené l'association de promotion des étrangers A.P.E. à en demander la fermeture.

Les études étaient aussitôt engagées par le C.I.L. pour trouver des solutions de transformation à un autre usage (1977).

En 1981, une formule de financement était mise en place et permettait la réalisation des travaux d'un montant de 7 930 000 F, assurant la mise en place du programme suivant, par la transformation des locaux existants :

— 8 Type I - surface habitable : 25 m²
— 2 Type I bis - surface habitable : 29 m²
— 4 Type II - surface habitable : 51 m²
— 24 Type III - surface habitable : 57 m²
— 4 Type IV - surface habitable : 83 m²
— 1 Type IV duplex - surface habitable : 67 m²

ainsi que 21 garages en box de 15 m² préfabriqués et 19 emplacements de parking.

Le chauffage est assuré par un générateur mixte individuel au gaz de ville pour chauffage et production d'eau chaude.

Pour réaliser l'assainissement, il a été construit une station de refoulement des eaux usées vers le réseau intercommunal devant permettre le renvoi des eaux de toute la rue.

L'ordre de service a été donné le 11 janvier 1982 à l'entreprise CARONI de Marcq en Barœul, chargée des travaux.

résumé de l'historique de la musique de Crespin

L'origine de l'Harmonie Municipale remonte à 1849.

Elle fut constituée par la décision du Conseil Municipal du 7 février 1849, suite à l'accord intervenu entre deux Groupements jusqu'alors divisés. Elle prend pour titre, à cette époque, "Musique de la Garde Nationale" et ses membres en portaient l'uniforme.

Le 4 mai 1856, la musique change de titre et prend le nom de "Société Lyrique et Philarmonique de Crespin". Elle comprend alors 45 membres exécutants.

En 1865, a lieu un grand événement. La musique n'est plus sous l'égide de l'administration communale, elle passe sous la tutelle de M. Henri DE HULSTER, industriel, grand ami des arts, qui devient le Président et le financier.

A la suite de divers événements, la musique redevient municipale (fin de l'année 1893). La première guerre mondiale mit la société en veilleuse durant 5 années.

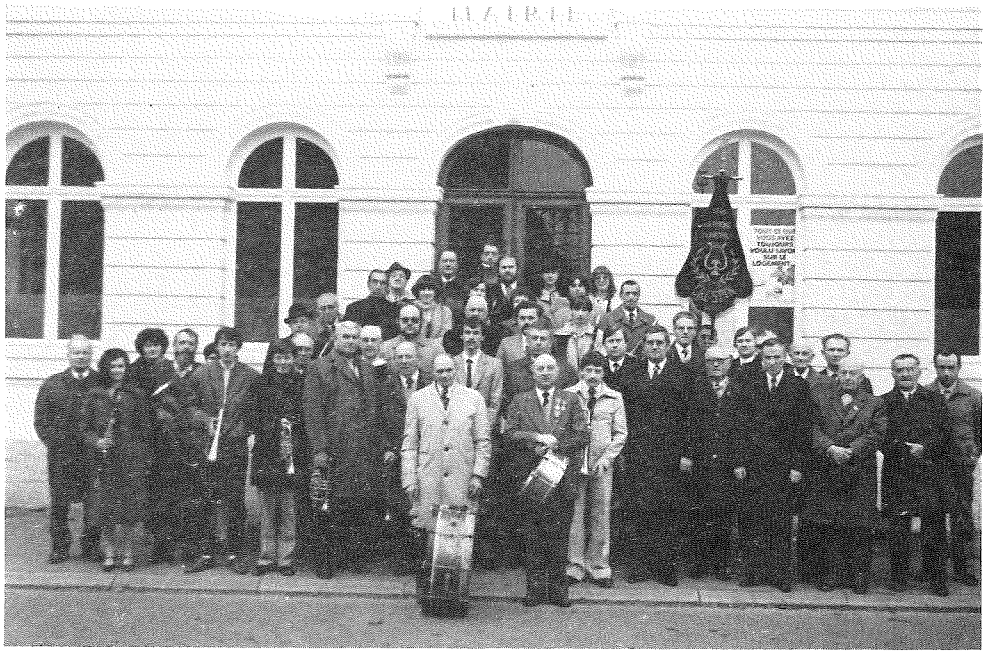

Le 10 avril 1920, le Conseil Municipal décide la réorganisation de la musique. Elle prend alors le titre "Harmonie Municipale de Crespin". Le silence revient avec les douloureux événements de 1939-1945. Mais, un noyau d'instrumentistes groupés au cercle lyrique "Crespin-Comedia" continue à travailler pour l'œuvre du colis du Prisonnier. C'est ce petit groupe renforcé de quelques bonnes volontés qui eut le grand honneur d'accueillir les soldats américains le dimanche 3 septembre 1944 vers 17 heures.

En 1945, sous l'impulsion de son président actif, M. René RIMAUX, notre harmonie fut une des premières de la région à donner signes d'activités.

M. Charles DAMIEN, sous-chef, fut désigné pour en assurer la Direction. Homme de grand dévouement, il dirigea notre société jusqu'en 1964. L'âge venant, il passa la baguette à notre chef actuel, M. Roger DEBIEVE. Notre société compte à l'heure actuelle 45 exécutants. Nous ne doutons pas que sous la conduite de notre talentueux chef, l'harmonie municipale vivra encore longtemps et ira de succès en succès.

L'année 1980 fut marquée par la mort de 4 de nos musiciens dont M. DEVOS Robert, sous-chef, et de notre Président M. MILS Anatole.

M. Marcel BILMART, Vice-président depuis plusieurs années, fut élu à l'unanimité Président actif de notre société en septembre 1980.

RESULTATS DES SOCIETES SPORTIVES

Alerte de Basket-ball

Durant la saison 1982-1983, le club de basket-ball "AlerteCrespinoise de Basket-ball" a engagé en compétition 5 équipes qui ont obtenu les résultats suivants :

— MASCULIN

Minime : 7è/9. Une certaine progression apparaît dans cette équipe de jeunes qui jouent au basket depuis peu de temps.

Junior : 5è/10. Début de saison convaincant. Puis une certaine désaffection prit quelques joueurs diminuant ainsi la valeur de l'équipe.

Senior : Inscrite en championnat de Promotion Départementale, l'équipe senior termine à la seconde place. Malheureusement, le match de barrage contre le Lille Université Club ne permit pas l'accession en division supérieure puisque l'équipe locale perdit la rencontre devant une assistance assez nombreuse et sous l'œil vigilant de Radio Aunelle.

— FEMININ

Minime : 3è/6. Bon comportement de cette équipe qui risque de provoquer quelques satisfactions dans quelque temps.

Junior : 5è/7. Manque de conviction au sein de cette équipe qui pourrait sûrement faire mieux.

Depuis décembre 1982, le club a décidé de créer avec l'aide de juniors masculins et féminins une école de basket-ball ouverte aux jeunes, filles et garçons, âgés de 7 à 9 ans, chaque mercredi entre 16 heures et 18 heures dans la Salle des Sports J. Murez.

Cette école rencontre un vif succès puisque une quarantaine d'enfants la fréquentent régulièrement. D'ailleurs, dès cette saison 1983-1984, une équipe masculine et une équipe féminine seront inscrites en compétition benjamine.

Imprimerie - Papeterie
Fournitures de bureaux
Michel FLAMME
5, rue des Déportés, 59154 CRESPIN Tél. : (27) 45.41.91
Grand choix de :
Cadeaux - Jeux éducatifs - Gadgets - Cartes Postales, etc...

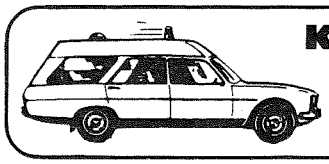

KOZIOL Edouard
TAXIS AMBULANCE
484, rue des Déportés
59154 CRESPIN
Tél. : 45.42.16

Alerte municipale de Gymnastique

Classement national

La société a obtenu pour l'année 1982 : 4 159 points, elle finit 585ème sur 679 sociétés.

RESULTAT DES COMPETITIONS PAR EQUIPE DE 6 FILLES :

RINGUET Nelly - PISSON Valérie - ABRAHAM Lysiane - LETOT Véronique - LAVILLE Sylvie - LETOT Laurence.

Concours Arrondissement :

A Cambrai le 15 janvier 1983, elles terminent 3ème sur 7 équipes avec un total de 111,05 Points.

Finale Départementale :

A Anor le 5 février 1983, 10ème sur 19 équipes avec un total de 117,95 points.

Finale Régionale :

A Jeumont le 12 mars 1983, 15ème sur 15 équipes avec un total de 112,75 points précédées d'Anzin à la 14ème place avec 112,80 points.

RESULTAT DES COMPETITIONS PAR EQUIPE GARÇONS :

FSEIL Rachid - BENMOHAMED Rabat - DENIS Christophe - SOUSA Manuel - CASTRO Rui - TIGHILT Saïd - EGU Jérôme.

Concours Arrondissement :

A Douai le 16 janvier 1983, ils terminent 4ème sur 4 équipes avec un total de 11,50 points.

Finale Départementale :

A Fourmies le 5 février 1983, ils terminent avec un total de 98,40 points.

En concours amical avec les sociétés de l'Arrondissement : Anzin, Marly, Vieux-Condé, Douai, Denain :

A Vieux-Condé le jeudi 12 mai 1983 :

Benjamines : 2ème, 12ème
Minimes : 3ème, 8ème, 11ème, 13ème
Cadettes : 1ère, 2ème, 3ème
Juniors Seniors fém. : 1ère, 2ème
Benjamins : 3ème, 6ème, 7ème
Cadets : 3ème
Juniors Seniors masc. : 1er, 4ème, 6ème

En concours amical avec les sociétés de : Anzin, Marly, Vieux-Condé, Douai, Denain par agrès :

A Marly, le 24 avril 1983 :

Classement féminin par agrès

Benjamines sol : 8ème, 11ème, 13ème, 15ème sur 15
Benjamines saut : 5ème, 7ème, 8ème, 13ème, 14ème sur 18
Benjamines barres assymétriques : 2ème, 6ème, 8ème, 19ème, 20ème sur 20
Benjamines poutre : 15ème, 18ème, 23ème, 26ème, 27ème, 28ème, 30ème, 31ème, 33ème, 34ème, 35ème sur 35
Minimes sol : 10ème, 14ème, 16ème, 19ème sur 21
Minimes poutre : 13ème, 17ème, 21ème, 24ème sur 24
Minimes barres assymétriques : 4ème, 12ème, 13ème, 19ème sur 25
Minimes saut : 2ème, 14ème, 18ème, 20ème sur 27
Cadettes barres assymétriques : 2ème, 4ème, 8ème sur 9
Cadettes saut : 1ère, 3ème, 7ème sur 9
Cadettes sol : 3ème, 6ème sur 8
Juniors Seniors poutre : 2ème, 3ème sur 5
Juniors Seniors barres assymétriques : 2ème, 3ème sur 8
Juniors Seniors sol : 2ème, 5ème sur 7
Juniors Seniors saut : 2ème, 5ème sur 7

Classement masculin par agrès :

Benjamins saut : 4ème, 11ème, 15ème sur 17
Benjamins barres parallèles : 2ème, 13ème sur 15
Benjamins barre fixe : 5ème sur 13
Benjamins sol : 11ème, 13ème, 16ème sur 16
Minimes sol : 11ème, 12ème sur 12
Minimes barres parallèles : 10ème, 11ème sur 12
Cadets barres parallèles : 3ème sur 4
Cadets barre fixe : 3ème sur 4
Juniors Seniors barre fixe : 7ème, 8ème sur 8
Juniors Seniors saut : 6ème, 7ème, 8ème sur 8
Juniors Seniors sol : 3ème, 6ème, 8ème sur 9
Juniors Seniors barres parallèles : 6ème, 7ème sur 7

Football

TOURNOI DE POUSSINS DE L'E.S.C.

LES 11 et 12 juin 1983 - Stade Edmond Romby : 2ème édition du Tournoi international "poussins" organisé par l'Eclair Sportif Crespinois.

HISTORIQUE :

Octobre 1981 : Le Comité de l'E.S.C. décida d'organiser un tournoi de jeunes les 12 et 13 juin 1982.

Ce tournoi regroupa 16 équipes :

— 7 belges : Dour, Elouges, Hensies, Lignette, Peruwelz, Quaregnon, Quiévrain.

— 9 françaises : Beuvrages, Condé-Macou, Crespin I, Crespin II, Hergnies, Onnaing, Quarouble, Quiévrechain, Saint-Saulve.

Après deux journées de luttes acharnées, c'est Quiévrechain qui est monté sur la plus haute marche du podium, remportant ainsi le trophée offert par M. DHONT, Saint-Saulve a pris la 2ème place et s'est vu décerner le trophée offert par la Société "Allez Crespin".

C'est Crespin qui s'est emparé de la 3ème place.

Devant le succès sportif populaire remporté par cet événement, les dirigeants ont décidé de reconduire cette manifestation.

Equipes finalistes

Un comité directeur fut créé pour faire face aux nombreux problèmes qui ne manquent pas de se poser aux organisateurs.

Présidents d'honneur : M. BOULET, Maire de Crespin, Melle VANDAMME, Directrice d'Ecole.

Responsable : M. TISON Claude

Membres : MM. BIGOTE Alain, CARNEL Jean, CAREZ Dominique, CHARLIER Serge, DARIO Mario, DEFOSSEZ Alain, ROUSSEL Jean-Paul, TURPIN Daniel.

Après de nombreuses réunions de travail et l'intervention du Comité de l'E.S.C., il fut décidé que les 11 et 12 juin 1983 aurait lieu le 2ème tournoi.

Celui-ci a réuni 16 équipes :

— 7 belges : Dour, Hensies, Hornu, Pommeroeul, Quaregnon, Quiévrain, Roucourt.

— 9 françaises : Condé-Macou, Crespin I, Crespin II, Fresnes, Onnaing, Quarouble, Quiévrechain, Saint-Saulve, Vieux-Condé.

Près de 200 jeunes footballeurs se confrontèrent, sous un soleil radieux.

C'est Crespin qui est resté maître chez lui. Après un final pathétique face à Quaregnon : 1-1 au bout du temps réglementaire, il a fallu recourir à la séance de coups de pied au but (score 4-2).

La remise des récompenses a eu lieu dans la magnifique salle de jeux de l'Ecole Niveau II, en présence de M. BOULET, Maire de Crespin, Melle VANDAMME, Directrice d'Ecole et adjointe au Maire, des adjoints et d'une partie du Conseil Municipal.

Le classement s'établit comme suit :

1. Crespin II - 2. Quaregnon - 3. Quiévrechain - 4. Quarouble - 5. Condé-Macou - 6. Hornu - 7. Vieux-Condé - 8. Quiévrain - 9. Saint-Saulve - 10. Dour - 11. Pommeroeul - 12. Hensies - 13. Roucourt - 14. Fresnes - 15. Onnaing - 16. Crespin I.

Tennis-Club

RESULTATS DE L'EQUIPE FEMININE

L'équipe féminine qui, en 1981-1982, avait remporté sa poule en 1ère Division "Régionale" disputait cette saison les interclubs d'hiver en 4ème Division "Flandres".

L'équipe composée de Anne CHOFFAT (15/5) - Sylvie CHOFFAT (30) et Agnès ANDRE a remporté tous les matches les opposant à :

Jeumont	4 - 0
Trith	4 - 0
Lallaing	3 - 1
Maubeuge	3 - 1
Aulnoye Aymeries	3 - 1
Cambrai	3 - 1

et a terminé première de sa poule. Ce succès lui permet de gravir un nouvel échelon et d'accéder à la 3ème Division "Flandres" lors des interclubs 1983-1984 qui débuteront en décembre prochain.

Le sport et la compétition U.S.E.P. à l'école

Une remise officielle de coupe et de sacs offerts par la Maison Coca-Cola eut lieu le 19 mai 1983 en la Salle des Fêtes de l'Ecole Niveau II en la présence de M. BOULET Jean, Maire, M. LEGROS Alexis, D.D.E.N., M. DESMONS, délégué U.S.E.P., M. CURE, Conseiller pédagogique E.P.S., des enseignants de l'école et d'écoles voisines, et de parents d'élèves.

C'est M. VERWAEDE, représentant le chef des ventes de la Maison Coca-Cola, qui remit la coupe à l'équipe vainqueur après que Melle VANDAMME eut défini les objectifs de l'E.P.S. à l'école élémentaire et eut remercié MM. TISON Claude et TURPIN Daniel, entraîneurs des équipes.

Lors des finales départementales de course U.S.E.P. qui se sont déroulées en Forêt de Bonsecours le mercredi 23 mars 1983, nos félicitations iront aux 4 équipes engagées par l'Ecole Mixte Niveau II dirigée par Melle VANDAMME Christiane.

Les résultats obtenus furent très honorables :

Benjamines	: classées 4ème
Poussins	: classés 3ème
Minimes	: classés 2ème
Benjamins	: classés 1er et déclarés champions départementaux.

PRECIS D'EDUCATION CIVIQUE MUNICIPALE

Chaque jour, on s'aperçoit combien de déplacements superflus pourraient être évités si chacun avait connaissance, avant de se rendre auprès des services municipaux, des formalités qu'il doit remplir pour l'accomplissement de ses devoirs et l'obtention de ses droits au cours de son existence.

Nous essaierons d'exposer, d'une façon nette et claire, les loits, décrets, arrêtés et circulaires intéressant la vie du citoyen, ainsi que la manière d'accomplir les démarches avec, en mains, les pièces justificatives nécessaires.

Connaissant l'articulation des services municipaux et aussi l'aide qu'on est en droit d'en attendre, les demandes en seront facilitées et leur aboutissement plus rapide.

CARTE D'IDENTITE

COMMENT L'OBTENIR ?

La carte d'identité est un document qui atteste l'identité de son titulaire.

Elle est facultative, mais elle est exigée pour le franchissement de certaines frontières, pour lequel un passeport n'est plus nécessaire (Allemagne Fédérale, Belgique, Hollande, Luxembourg, Suisse, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Grèce, etc...).

Elle est valable 10 ans, mais si l'identification du titulaire avec sa photographie n'était plus possible, elle cesserait d'être valable.

La carte nationale d'identité est délivrée par les préfets et sous-préfets. Pour l'obtenir, il faut s'adresser au Commissariat de Police. La demande est faite sur un imprimé spécial. Il convient de fournir :

— deux photographies identiques, ft 3,5 x 4
— un timbre fiscal (actuellement 100 F)
— pour une première demande : livret de famille des parents du demandeur ou fiche individuelle d'état-civil,
— pour un renouvellement : produire la carte d'identité périmée.
— éventuellement, une pièce justifiant la nationalité du demandeur, lorsque celle-ci a été acquise ou paraît contestable.

Au moment du dépôt de la demande au Commissariat de Police, l'empreinte de l'index gauche est apposée sur l'imprimé.

Dès que la carte a été établie par le service de la Sous-Préfecture et envoyée au Commissariat de Police, elle est remise personnellement au demandeur qui doit y apposer, comme sur la demande, l'empreinte de l'index gauche et émarger le registre.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE ?

Le titulaire doit en faire une déclaration au Commissariat de Police.

Il n'est pas délivré de duplicata de la carte nationale d'identité. L'intéressé doit demander la délivrance d'une nouvelle carte dans les formes réglementaires.

QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE ?

Il faut en faire la déclaration au Commissariat de Police qui, sur présentation d'une pièce justificative, mentionnera la nouvelle adresse au verso de la carte.

PASSEPORT

COMMENT L'OBTENIR ?

Le passeport est une pièce d'identité qui permet le libre passage d'un pays à l'autre.

Il est destiné aux personnes se rendant à l'étranger. Il est exigé pour les pays où la carte d'identité n'est pas suffisante, mais, alors que celle-ci est valable 10 ans, le passeport n'est délivré que pour 5 ans.

Le passeport est établi par les préfets et les sous-préfets, mais comme pour les cartes d'identité, les demandes doivent être déposées au Commissariat de Police.

La demande est faite sur un imprimé spécial, fourni par l'Administration. Il faut y joindre :

— deux photographies 3,5 x 4
— un timbre fiscal (actuellement 315,00 F)
— en ce qui concerne les travailleurs salariés, un bordereau de situation délivré par le Percepteur,
— présenter la carte d'identité nationale,
— en cas de renouvellement, produire le passeport périmé.

A QUEL AGE FAUT-IL UN PASSEPORT ?

Le passeport individuel est obligatoire à partir de 15 ans. Celui-ci sera délivré sous réserve d'une autorisation parentale, dont la mention figurera sur ledit passeport. Les mineurs peuvent figurer sur le passeport de la personne de nationalité française qui les accompagne, à la condition, s'ils ont plus de 7 ans, que leur photographie y figure, en plus de leur état-civil. A cet effet, il est nécessaire de produire, en supplément des pièces habituelles, une fiche familiale d'état-civil.

Il est rappelé, que pour tout mineur quittant le territoire, une autorisation de sortie est exigée. Cette autorisation est délivrée par le Commissariat après accord des parents.

Nous signalons que, pour se rendre dans certains pays, plusieurs vaccinations sont obligatoires (choléra, variole, typhus).

Lorsqu'il reçoit une demande de passeport, le Commissariat de Police doit s'assurer de l'identité du demandeur et de l'exactitude de son domicile.

L'Administration peut refuser la délivrance d'un passeport. Elle n'est pas tenue de faire connaître au demandeur les motifs de sa décision.

QUE DOIT FAIRE LE DEMANDEUR, S'IL EST EN POSSESSION D'UN ANCIEN PASSEPORT OU D'UNE ANCIENNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ?

Faire une demande de renouvellement, en fournissant l'ancienne pièce.

Pour obtenir tant la carte d'identité que le passeport, il y a lieu de prévoir un délai d'une quinzaine de jours. Ce délai peut être porté à un mois durant la période précédant les vacances d'été.

VOUS VOULEZ OBTENIR	OU S'ADRESSER	CONDITIONS-PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Autorisation (pour les mineurs) de SORTIE DE TERRITOIRE	Commissariat de Police	Carte nationale d'identité	Gratuit	Mineurs accompagnés des parents
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Commissariat de Police	Livret de famille du demandeur (pour les célibataires, livret de famille des parents) ou à défaut : – extrait de mariage, – extrait de naissance – en plus : 2 photos d'identité (pour les mineurs : autorisation parentale)	Timbre Fiscal de 100 F	Valable 10 ans
CERTIFICAT DE VIE	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance	Gratuit	Une fiche d'Etat Civil établie à cet effet en tient lieu
CERTIFICAT DE VIE PROCURATION	Mairie du domicile ou Mairie de résidence	Titres de pension, carnet de quittance, livret de famille	Gratuit	
CARTE D'ÉLECTEUR	Mairie du domicile ou Mairie de la commune où l'intéressé figure nominativement aux rôles des Contributions directes depuis 5 ans au moins	Etre Français et majeur Jouir de ses droits civils et politiques Présenter soit : – livret de famille – livret militaire – carte nationale d'identité – permis de conduire	Gratuite	L'inscription sur les listes électorales est obligatoire Les inscriptions et les radiations se font en Mairie toute l'année Les changements d'adresse à l'intérieur de la commune, doivent être signalés durant la même période
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ	Greffe du Tribunal du domicile (Juge d'Instance)	Pièces prouvant la nationalité (extrait de naissance du père ou de la mère française) (décret de naturalisation)	Gratuit	Peut être remplace par une fiche individuelle et de nationalité française délivrée en Mairie avec la carte d'identité
CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ	Mairie lieu de décès Mairie du domicile du défunt	Livret de famille du défunt - Adresse des héritiers - Au besoin justification du droit de propriété - Nom et adresse de 2 témoins	Gratuit	Document délivré pour remboursement ne dépassant pas 10.000 F
CERTIFICAT DE NON-IMPOSITION	Perception			
EXTRAIT DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès	Date de décès Nom et prénoms du défunt	Gratuit	Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse
EXTRAIT N° 3 CASIER JUDICIAIRE	Greffe du Tribunal Civil de l'arrondissement du lieu de naissance	Nom, prénoms, date et lieu de naissance Filiation + Fiche individuelle d'Etat Civil	Gratuit	Remplace dans certains cas le certificat de bonne vie et mœurs
CARTE GRISE	Mairie du domicile ou Préfecture	Pièce d'identité - En cas de vente certificat de vente + attestation de non-gage	55 F par CV 27,50 F par CV	Véhicules de moins de 10 ans Véhicules de plus de 10 ans
PERMIS DE CONDUIRE DUPLICATA	Mairie du domicile	Fiche individuelle d'État Civil + 2 photos + ancien permis ou déclaration de perte ou de vol	230 F	
EXTRAIT DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénom, date du mariage	Gratuit	1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénom, date de naissance	Gratuit	1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse
FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL	Mairie	Livret de famille	Gratuit	
FICHE FAMILIALE D'ÉTAT CIVIL	Mairie	Livret de famille	Gratuit	
LÉGALISATION DE SIGNATURE	Mairie du domicile	Le document dont la signature est à légaliser doit être présenté par le signataire	Gratuit	
LIVRET DE FAMILLE DUPLICATA	Mairie du mariage ou Mairie du domicile pour faire la demande	En cas de perte : présenter un certificat de perte délivré par la Gendarmerie ou le Commissariat de Police	Gratuit	(Délivré le jour du mariage) PRIMATA
PASSEPORT	Commissariat de Police	1 attestation de domicile Imprimé de demande fourni par l'Administration 2 photos d'identité Livret de famille ou carte d'identité S'il s'agit d'un renouvellement ancien passeport	Timbre fiscal 315 F	Valable 5 ans
PERMIS DE CHASSER	Mairie du domicile	Imprimés 2 photos d'identité (pour le premier permis) 1 attestation d'assurance Responsabilité Civile Timbre Fédéral De 16 à 18 ans autorisation du tuteur légal	Coût variable	Un examen a lieu chaque année en juin
MARIAGE	Mairie de la résidence célibataire	Extrait de naissance Certificat prénuptial Autorisation de parents pour les mineurs Attestation de domicile Liste des témoins majeurs		Datant de moins de 3 mois Datant de moins de 2 mois Autorisation du Conseil de Famille si l'intéressé est pupille
	veuf	Mêmes pièces à fournir plus extrait de décès du conjoint		
	divorcé	Mêmes pièces à fournir		La publication du mariage doit rester apposée à la porte de la Mairie pendant 10 jours francs

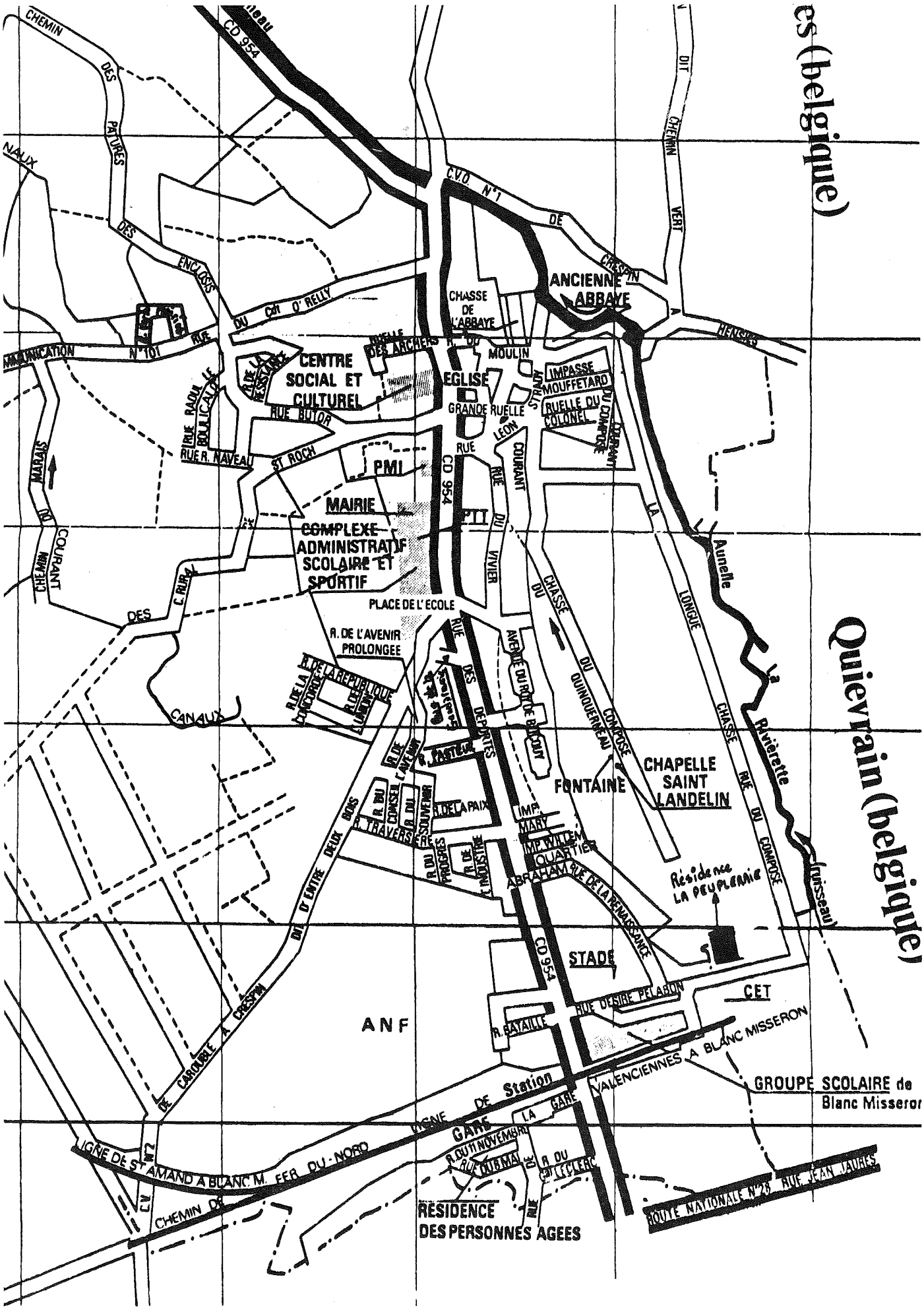
Quievrain (belgique)
CHEMIN DES PATURES
CD 954
C.V.O N°1 DE CRESPIN
CHEMIN VERT
ANCIENNE ABBAYE
CHASSE DE L'ABBAYE
RUELLE DES ARCHERS
R. DU MOULIN
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
EGLISE
GRANDE RUELLE
IMPASSE MOUFFETARD
RUELLE DU COLONEL
RUE HUTOR
RUE R. NAVEAU
ST ROCH
PMI
MAIRIE
COMPLEXE ADMINISTRATIF SCOLAIRE ET SPORTIF
PLACE DE L'ECOLE
R. DE L'AVENIR PROLONGEE
R. DE LA REPUBLIQUE
CANAUX
CHEMIN DES CANAUX
CHEMIN DU COURANT
RUE DU VIVIER
RUE COURANT
CHASSE DU QUINQUERNEAU
AVENUE DU ROI DE BELGIQUE
R. PASTEUR
R. DE LA PAIX
IMP. MARY
IMP. WILDEN
QUARTIER ABRAHAM
RUE DE LA RENAISSANCE
FONTAINE
CHAPELLE SAINT LANDELIN
Résidence LA PEUPLERAIE
Aunelle
Rivièrette
ruisseau
LONGUE RUE DU COMPOSE
STADE
CET
RUE DESIRE PELABON
R. BATAILLE
ANF
VALENCIENNES A BLANC MISSERON
GROUPE SCOLAIRE de Blanc Misseron
LIGNE DE ST AMAND A BLANC M. EFR DU NORD
GARE
Station
R. DU 11 NOVEMBRE
RUE DU 8 MAI
RESIDENCE DES PERSONNES AGEES
ROUTE NATIONALE N°23 RUE JEAN JAURES